

ALLOCATIONS FAMILIALES

PERSONNEL ADMINISTRATIF

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Affaires des anciens combattants): Je désire répondre à la question que le chef de l'opposition posait le 15 décembre au ministre de la Santé nationale et du bien-être social, au sujet du personnel administratif des allocations familiales. Je lui remets une copie de la réponse, qui peut être résumée de la façon suivante: personnel régulier, 458; personnel temporaire, 543; total, 1,001.

RÉPONSES AUX QUESTIONS INSCRITES AU

Feuilleton

M. G. H. CASTLEDEN (Yorkton): Je crois, monsieur l'Orateur, que neuf questions restent au *Feuilleton*.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Affaires des anciens combattants): On en parlera au cours de la journée. Quant à la question posée hier par le chef de l'opposition, au sujet des ordres de dépôt de documents et des avis de motions pour production de documents qui ne pourraient probablement pas être produits au cours de la journée, je signale l'article 81 du Règlement ainsi conçu:

La prorogation de la Chambre n'a pas pour effet d'annuler un ordre ou une adresse de la Chambre tendant à la production de rapports ou de documents, mais tous les rapports et documents dont la production, ordonnée à une session, n'a pas été effectuée au cours de sa durée, doivent être produits au cours de la session suivante, sans renouvellement de l'ordre.

M. BRACKEN: Y a-t-il une règle qui empêche le Gouvernement d'en faire le dépôt plus tôt?

L'hon. M. MACKENZIE: Le Gouvernement le fera s'il peut.

M. BRACKEN: J'espère qu'il le pourra et le fera.

RAPATRIEMENT DES UKRAINIENS

PROTECTION DES INTÉRÊTS DES UKRAINIENS DANS
LES ZONES MILITAIRES OCCUPÉES

M. ANTHONY HLYNKA (Vegreville): Je désire poser au premier ministre une question dont je n'ai pu, à mon grand regret, lui donner avis. J'ai reçu ce matin du comité canadien-ukrainien un télégramme dont une copie est parvenue, je crois, au premier ministre. Le Gouvernement a-t-il une déclaration à faire sur le rapatriement obligatoire des Ukrainiens des zones d'occupation militaire dans l'Est? On leur refuse la nourriture s'ils n'acceptent de s'en aller. Le sujet préoccupe beaucoup les Canadiens de descendance ukrainienne. Le premier ministre peut-il nous faire une déclaration?

[L'hon. M. Ilsley.]

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Le sujet dont parle l'honorable député a trait à l'Europe. Je ne saurais dire si les observations formulées sont exactes en tous points. J'imagine que l'honorable député est, à cet égard, dans le même cas que moi. Je puis l'assurer cependant que le Gouvernement suit avec beaucoup d'intérêt les événements qui se déroulent en Ukraine et que nous cherchons, autant que possible, à encourager une ligne de conduite conforme à leurs intérêts.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Macdonald (Brantford).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

467. Administration—Autre montant requis, \$11,950.

M. HACKETT: Le comité ne reprendra-t-il pas son travail au point où il l'a suspendu hier soir?

L'hon. M. MACKENZIE: Non. Pas nécessairement.

M. le PRÉSIDENT: Le comité étudie maintenant les crédits supplémentaires du ministère de la Justice.

M. HACKETT: Lors de l'ajournement, hier soir, j'avais cru comprendre que nous reprendrions les travaux au point où nous les avions laissés.

L'hon. M. MACKENZIE: Il n'y a eu aucune entente en ce sens.

(Le crédit est adopté.)

468. Application de la loi d'enquête sur les coalitions — Montant supplémentaire requis, \$32,000.

M. BENTLEY: Lors de l'examen des crédits du ministère du Travail, nous avons demandé des renseignements en matière d'enquête sur les coalitions, et le ministre nous a répondu que le sujet relève maintenant du ministre de la Justice qui n'était pas à sa banquette à ce moment-là. Je dois signaler au ministre de la Justice que nous avons laissé entre les mains du ministre du Travail une petite affaire qui se rattache à ce crédit. Il s'agit de Merchants Consolidated Limited et de Vulcan Hardware, du Manitoba et de la Saskatchewan, chez lesquels nous invitons le ministre à mener une enquête le plus tôt possible. La chose, croyons-nous, en vaut la peine, et nous aimerions en connaître les résultats dans le plus bref délai possible.

(Le crédit est adopté.)